55B2883
552.028.839 RCS Paris

2001 - 1302
RG 2001-73595

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
15 OCT. 2001
67190

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Copie certifiée
conforme le
15 OCT. 2001
Le Greffier

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée par :

la société BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES

Nommons ① :M Didier KLING

demeurant : ② M Rémy TABUREAU

③ M Jacques ZAKS

① 41 ave de Friedland 75008 Paris
en qualité de commissaire aux apports.

② 47-49 que de l'Ile d'Amour 94170 Le Perreux S/Marne
Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

③ 20 bis rue Boissière 75116 Paris
Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que, dès sa nomination, le commissaire proposera un devis détaillé des travaux avec ventilation du temps prévu, du taux horaire, et dans les mêmes conditions, le budget du ou des expert(s) qu'il se sera éventuellement adjoint.
En cas de contestation, ce budget devra être soumis à notre appréciation.

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir obtenu l'avis des intéressés sur ce compte-rendu.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le 11. 10. 2001

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

A.M. DECOURCELLE

Le Président du Tribunal,

G. COSTES

PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS